

République Française  
Département du ARDENNES  
**YVERNAUMONT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/10/2025

Référence
2025_15

Objet de la délibération
Coup de pouce rural : travaux complémentaires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
02/10/2025

Date d'affichage
02/10/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2025, le 15 Octobre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PELTIER JOSETTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2025.

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE

Excusé(s) : Mme LAVAL GWENDOLINE

Absent(s) : M. LAVAL JEAN-MARIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

**Objet de la délibération** : Coup de pouce rural : travaux complémentaires

Madame le Maire informe que la chargée de mission de la Région nous propose d'ajouter des travaux d'investissement à notre demande de subvention dans le cadre du dispositif régional « coup de pouce rural ». En effet, les devis transmis présentent des montants relativement faibles, alors que nous avons la possibilité de mobiliser jusqu'à 20 000 € de dépenses éligibles, avec un taux d'aide de 50 %. Cela nous permettrait de bénéficier d'une subvention maximale de 10 000 €.

La chargée de mission nous rappelle que le dispositif « Coup de pouce rural » n'autorise le dépôt que d'un seul dossier par commune sur toute la durée de la mesure CPR (2025-2028). Il est donc dans notre intérêt d'optimiser cette opportunité dès maintenant.

La prochaine commission est prévue en janvier. Toutefois, les dossiers doivent être instruits et clôturés bien en amont afin de pouvoir y être présentés. La Région nous invite à leur transmettre notre dossier complété dès que possible.

Pour rappel, le dossier de la fresque murale de la place a déjà reçu la validation de la commission régionale. Le montant des travaux de la fresque est de 3750 € dont 50% pris en charge par la Région. Il reste donc une somme mobilisable de 16250€ avec un montant de subvention à 50%.

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- de compléter les dépenses d'investissement afin de bénéficier du plafond maximal d'aide en ajoutant la rénovation des façades du bâtiment communal atelier pour un montant de 19390 € HT
- de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du programme « Coup de pouce rural » à hauteur de 50 % du montant HT : 19390 € - le montant de la fresque 3750 € = 15640 € soit 7820 €
- de solliciter la subvention DETR 2026 à hauteur de 30 % sur la totalité des travaux de toiture soit 5817 €

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

A l'unanimité

DÉCIDE

- de compléter les dépenses d'investissement afin de bénéficier du plafond maximal d'aide en ajoutant la rénovation des façades du bâtiment communal atelier pour un montant de 19390 € HT
- de solliciter l'aide de la Région dans le cadre du programme « Coup de pouce rural » à hauteur de 50 % du montant HT : 19390 € - le montant de la fresque 3750 € = 15640 € soit 7820 €
- de solliciter la subvention DETR 2026 à hauteur de 30 % sur la totalité des travaux de toiture soit 5817 €
- de retenir le plan prévisionnel de financement suivant :  
Région : 50 %  
Subvention DETR 2026 : 30 %  
Autofinancement : 20 %
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires et à intervenir si besoin pour tout acte relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 16/10/2025

Le Maire  
JOSETTE PELETIER



Secrétaire de séance  
M. NANCY DOMINIQUE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/10/2025